Planification énergétique aux côtés des intercommunalités

Contribuer à mettre en œuvre la Transition Energétique des

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

. La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (Plan Climat Air Energie Territorial) pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Le SE60 intervient sur le volet Energétique du

Plan Climat Air Energie Territorial

, outil de planification qui fixe une stratégie de court à long terme. **Sa finalité : un plan d'actions concrètes et adaptées aux enjeux du territoire.**

Le rôle du SE60 : accompagner les

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Le SE60 coordonne la réalisation d'Études de Planification Énergétique (

Etude de Planification Energétique

) pour les intercommunalités de l'Oise et ainsi les aider à élaborer leurs feuilles de route. Cet accompagnement se fait en lien avec les travaux de la Commission Consultative Paritaire (CCP) du syndicat.

Le SE60 accompagne 15 intercommunalités

Ces études stratégiques, transversales et partagées, sont des feuilles de route structurantes pour chaque territoire avec l'identification d'actions de long, moyen et court termes, pour atteindre les objectifs fixés collectivement.

Concrètement, l'

Etude de Planification Energétique

comprend un diagnostic, des perspectives énergétiques (consommation, production) et un plan d'actions.

Les

Etude de Planification Energétique

, réalisées entre 2018 et 2020, ont permis d'élaborer, en concertation, un scénario de transition énergétique multi-thématique (habitat, transports, économie, patrimoine public, production d'énergie…) en y associant les partenaires locaux.

A partir de 2021 : service d'appui au suivi et à la mise en œuvre

Prise en charge à 100% par le SE60

Dans la continuité des démarches engagées, **le SE60 aide les**

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

à mettre en œuvre les actions identifiées et d'en suivre l'impact sur le bilan énergétique territorial au travers d'une **convention de partenariat**. Cet accompagnement inclus la mise à disposition de nos chargé(e)s de missions (10 jours par an ; au-delà une contribution financière sera demandée).

Le SE60 propose aux intercommunalités tout un panel d'actions d'accompagnement, qui seront déclinées dans un programme de travail adapté et personnalisé annuel :

- Fournir aux Etablissement Public de Coopération Intercommunale des conseils sur les projets énergétiques,
- Animer des réunions et ateliers à destination des élus, services, acteurs locaux ou encore habitants,
- Accompagner l' Etablissement Public de Coopération Intercommunale dans l'utilisation de l'outil informatique PROSPER mis à leur disposition,
- Faciliter la mise en réseau avec les acteurs de l'énergie.

CONTACT

Guerric CARON

Pôle Concession-Énergie

Chargé de planification énergétique

03 44 48 76 22
06 40 27 49 83
g.caron@se60.fr

Elise PELLETIER

Pôle Concession-Énergie

Chargée de planification énergétique

03 44 48 76 24
06 74 37 35 30
e.pelletier@se60.fr